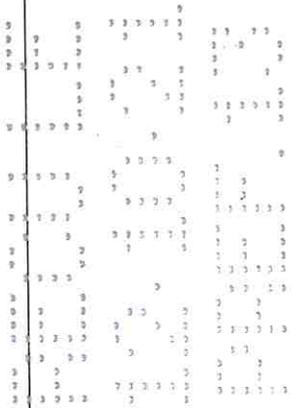


EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 07 octobre 2021 (en visioconférence – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 1838

Retrait du Département du Var du Syndicat mixte



5 Membres présents avec voix délibérative :

Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR), Véronique DELFAUX (CR), Christophe MADROLLE (CR), Marielle FABRE (CD 84)

2 Pouvoirs :

Sophie VAGINAY RICOURT (CR), excusée, donne pouvoir à Véronique DELFAUX (CR)
Didier REAULT (CD 13), excusé, donne pouvoir à Georges BOTELLA (CR)

2 Membres absents excusés :

Nathalie CHEVILLARD (CR), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon)

Participaient également (non votants) :

Léa LOUARD (CD 84), Carole TOUTAIN (CD 84), Alexandre ABRY (CD 84), Béatrice ORELLE (CD 13), Blanche De LA CRUZ (CD 13), Géraldine POLLET (CR), Valérie RAIMONDINO (CR), Sylvie GAILLARD (CESER), Guy PARRAT (CESER), Karine CAZETTES (CESER), Annick MIEVRE (Agence de l'Eau), Philippe PIERRON (Agence de l'Eau), Valérie LEBRAS (NCA), Géraldine BIAU (DREAL), Pascale MAZZOCCHI (Paierie Régionale), Audrey MICHEL (ARBE), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Agnès HENNEQUIN (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

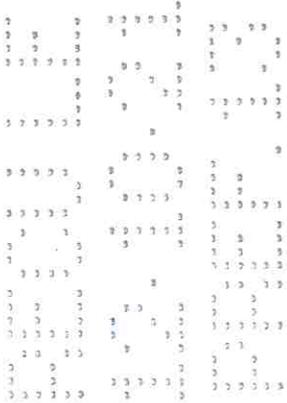
**Membres titulaires présents ou représentés : 7 sur 9
Quorum atteint**

- Vu** La délibération n° G3 du 18 novembre 2019 relative au retrait du Département du Var du Syndicat Mixte de l'ARPE-ARB ;
- Vu** Les différents courriers du Département du Var en date du 16 octobre 2019 et du 6 janvier 2020 demandant que l'ARPE-ARB acte par délibération son retrait ;
- Considérant** Que lors du Comité Syndical du 19 février 2020, une information, suite à ce deuxième courrier, avait été donnée aux membres de l'ARPE-ARB sans entériner la sortie du Département. Les membres souhaitaient pouvoir avoir un échange avec le Département du Var sur les raisons de son retrait. Malheureusement, la rencontre avec le Département du Var n'a pas pu avoir lieu ;
- Que suite aux élections départementales qui se sont déroulées les 20 et 27 juin 2021, aucun élu varois n'a été désigné pour siéger au sein de notre Agence ;
- Qu'il est donc proposer au comité syndical d'entériner la demande de retrait du Département du Var du Syndicat Mixte de l'ARPE-ARB, fragilisant à nouveau le syndicat mixte qui ne compte plus que 4 membres pléniers ;
- Que ce retrait souligne le problème de la gouvernance actuelle liée à la redistribution des compétences par la loi Notre et qui amène aujourd'hui les partenaires à travailler sur l'évolution des statuts de l'ARPE-ARB ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide

- D'approuver le retrait du Département du Var au sein de la gouvernance du Syndicat Mixte de l'ARPE-ARB, à compter de l'exercice 2021,
- De modifier les statuts du Syndicat Mixte de l'ARPE-ARB en conséquent,
- D'autoriser la présidente à effectuer les démarches nécessaires.

Fait et délibéré à Marseille, le 7 octobre 2021



Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT



LE DÉPARTEMENT

Commission permanente

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 novembre 2019

N° : G3

OBJET : RETRAIT DU DEPARTEMENT DU VAR DU SYNDICAT MIXTE DE L'AGENCE REGIONALE POUR L'ENVIRONNEMENT / AGENCE REGIONALE POUR LA BIODIVERSITE (ARPE-ARB) PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR A MARSEILLE

La séance du 18 novembre 2019 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Marc GIRAUD, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, la présidence est assurée par Monsieur Marc GIRAUD, Président du Conseil départemental.

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Patricia ARNOULD, Mme Hélène AUDIBERT, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BERNARDINI, M. Sébastien BOURLIN, M. Robert CAVANNA, M. Guillaume DECARD, Mme Françoise DUMONT, M. Marc GIRAUD, Mme Jessica HOET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Muriel LECCA-BERGER, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, M. Louis REYNIER, M. Francis ROUX, Mme Marie RUCINSKI-BECKER, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Véronique BACCINO à M. Bruno AYCARD, M. Alain BENEDETTO à Mme Muriel LECCA-BERGER, Mme Nathalie BICAIS à M. Francis ROUX, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Julie LECHANTEUX à Mme Jessica HOET, M. Jean-Bernard MIGLIOLI à Mme Marie RUCINSKI-BECKER, M. Joseph MULE à M. Marc GIRAUD, Mme Laetitia QUILICI à Mme Patricia ARNOULD, Mme Valérie RIALLAND à M. Thierry ALBERTINI, M. Jean-Pierre VERAN à Mme Chantal LASSOUTANIE.

Excusés : M. Richard SERT.

Absents : M. Michel BONNUS, M. François CAVALLIER, Mme Caroline DEPALLENS, M. Jean-Guy DI GIORGIO, Mme Manon FORTIAS.

La Commission permanente du Conseil départemental est appelée à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe),

Vu la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A6 du 26 juin 2018 donnant délégation à la Commission permanente,

Vu la délibération n° G1 de la Commission permanente du 27 mai 2019 approuvant les nouveaux statuts de l'ARPE-ARB,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission valorisation et préservation du cadre de vie du 5 novembre 2019

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver le retrait du Département du Var du syndicat mixte de l'Agence régionale pour l'environnement/Agence régionale de la biodiversité (ARPE-ARB) Provence-Alpes-Côte d'Azur dont le siège social est situé 22 rue Sainte-Barbe 13002 Marseille,

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer l'ensemble des documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Marc GIRAUD
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 20 novembre 2019
Référence technique : 083-228300018-20191118-lmc11066-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 28/11/2019

Pour le Président du Conseil départemental,
le directeur général des services,
Paul THOMAS DESESSARTS